



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2019-51

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 2 décembre 2019, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté le règlement 2019-51, décrétant une dépense de 2 666 440 \$ et un emprunt de 2 666 440 \$ afin de défrayer le coût de divers travaux de construction relatifs au projet d'aménagement d'une patinoire *Bleu Blanc Bouge*.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 février 2020 pour une **dépense et un emprunt n'excédant pas 2 328 068 \$**.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 12 février 2020.

M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière